

« LE SUAIRE DE CADOUIN - OBJET DE DEVOTION L'histoire d'un pèlerinage »

Fondée en 1113 par Géraud de Salles, sous l'autorité de Robert d'Arbrissel - un document de 1201 en affirme le caractère cistercien¹ -, l'abbaye de Cadouin, au sud du Périgord, a bénéficié, à l'occasion du retour de Croisés, d'une relique acquise en Terre Sainte. Traditionnellement, elle fut rapportée par Adhémar de Monteil, légat du Pape lors de la première croisade²

Avant le XIII^e siècle, plusieurs bulles papales sont promulguées en faveur de l'abbaye ; aucune ne mentionne le Suaire. La première évocation concernant la présence de cet insigne objet se trouve dans un acte de Simon de Montfort, daté de septembre 1214, à propos du don d'une dîme et de rentes à l'abbaye³.

Dès le XIV^e siècle, des documents aquitains citent Cadouin et la présence du « *Suaire de Jésus-Christ* » comme responsables d'une dévotion majeure de la part d'un grand nombre de pèlerins. Certains antiphonaires, datés de 1320, conservés aux Archives Départementales de la Dordogne, évoquent l'existence d'un office du Saint-Suaire « *célébré le mardi suivant le 14 septembre* ».

La seconde moitié de ce XIV^e siècle sera une période difficile pour l'abbaye de Cadouin car, pendant la Guerre de Cent Ans, elle sera pillée à plusieurs reprises. En 1358, pour lui venir en aide, le pape Innocent VI octroie une indulgence partielle pour 10 ans à ceux qui se rendent à Cadouin et y font une aumône ; indulgence prolongée de cinq ans par le pape Grégoire XI, en 1371.

Enfin, ce n'est qu'à partir de 1385, dans la relation qui en est faite en 1644 par le R.P. Estienne Guichard prieur de l'abbaye, que des miracles sont attribués au Suaire⁴.

*

Au cours du mois d'août 1392, Bertrand de Moulins, abbé de Cadouin, transfère en grande pompe le Suaire à Toulouse. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ce déplacement : tout d'abord une raison politique liée au risque de vol par les Anglais ; ensuite une raison économique étant donné l'état défectueux de l'abbaye de Cadouin, victime des faits de guerre. Enfin, une raison religieuse est proposée afin de tenir le Suaire à la disposition de la dévotion d'un plus grand nombre de fidèles. Il faut aussi rappeler que cet épisode toulousain se situe immédiatement à l'époque de l'hérésie cathare.

Compte tenu des écrits et des enquêtes menées à cette époque, on ne peut totalement écarter la possibilité d'un vol de la « *sainte-relique* », plus ou moins maquillé en transfert officiel.

À Toulouse, après son installation dans une église dépendant de Saint-Sernin, elle est transférée à l'oratoire du collège Saint-Bernard. La relique est placée comme toujours dans un coffret d'orfèvrerie, lui-même situé dans un coffre en bois « *bardé de fer* », placé en hauteur et exposé à la dévotion des pèlerins. Le sénéchal de Toulouse, avec les Capitouls, demandera au roi Charles VI la création de deux foires « *pour l'honneur de Dieu et du saint-Suaire* ».

Mais en 1394, les habitants du Périgord réclament au Pape, sans succès, le retour du Suaire à Cadouin et en 1397 de nouvelles indulgences sont accordées, cependant que des cérémonies et des ostensions s'organisent dans la cité toulousaine.

En 1399, le Suaire part un mois durant à Paris dans la chapelle des Bernardins pour tenter de guérir le roi Charles VI de sa folie, mais en vain. Fin novembre 1399, il ré-intègre Toulouse, muni de chaînes et de serrures. En dépit de ces précautions, le 24 janvier 1402, deux moines de Cadouin vont tenter de le dérober, sans résultat⁵. Jusqu'en 1455, de nombreuses ostensions sont organisées à Toulouse avec des demandes de nouvelles indulgences auprès du Saint Siège.

En septembre de cette année, deux religieux de Cadouin réussissent enfin à récupérer le suaire, ce qui entraîne une déposition pour vol le 20 septembre par Jacques de Lanis. À la suite d'une enquête ordonnée par Charles VII en 1458, les Toulousains continuent de réclamer le Suaire et des négociations sont engagées par les Capitouls pour l'acheter au prix de 400 écus d'or. La transaction en cours est annulée ; après un séjour de près d'un an (1458) dans l'abbaye d'Aubazine (Corrèze), il faut attendre l'arrêt du Parlement de Paris de 1461 pour que le roi rende définitivement le Suaire à Cadouin. Un second arrêt du roi Louis XI en 1468 vient confirmer le premier.

Jusqu'au XVI^e siècle, il est évident que la possession et le gardiennage d'un objet de pareille importance n'est pas, dans la durée, une affaire simple. Les déplacements des pèlerins, les mouvements des foules et des communautés religieuses sont tels que les reliques sont convoitées en raison du retentissement économique pour le lieu détenteur. Il suffit de se référer à l'histoire du fameux bras-reliquaire de Sainte Foy, aujourd'hui point d'orgue du trésor de Conques (Aveyron), pour comprendre les enjeux et les luttes entre les communautés religieuses désireuses de posséder des objets dévotionnels d'un intérêt aussi grand.

En septembre 1643, Mgr de Lingendes, après s'être rendu à Cadouin, approuvera la première « *Histoire du Saint Suaire* » : elle sera publiée en 1644.

« *Le 6 décembre 1724, le pape Benoît XIII accordera des indulgences à la confrérie des pèlerins de Cadouin. (...) Pendant le Révolution, le suaire est caché grâce au maire, M. Bureau. Il est ressorti de sa cachette lors de la reprise des ostensions, le 8 septembre 1797.* ⁶ »

*

C'est vraisemblablement au XIX^e siècle qu'est réalisé le coffre somptueux contenant le Suaire, décrit par de nombreux auteurs, tel l'abbé Audierne en 1840, J.M. Cayla en 1841 et A. J. de Gourgues en 1868, qui reprend la description de l'abbé Audierne.

En 1865, le pape Pie IX va accorder de nouvelles indulgences plénières aux pèlerins et en 1866 les ateliers du fameux orfèvre Poussielgue-Rusand réalisent une chasse en bronze de 1,50 m. de long sur autant de largeur, pour un coût de 1 800 francs. Enfin, en 1878, un mandement de Mgr Dabert, évêque de Périgueux et Sarlat rétablit le pèlerinage et la confrérie du Suaire, laquelle est dotée de nombreuses indulgences par le pape Léon XIII.

*

En 1934, le vicaire général de Périgueux demande à Gaston Wiet, directeur du musée du Caire, d'examiner le Suaire : ce dernier conclut alors qu'il s'agit d'un tirâz fatimide, tapisserie de lin et soie, barrée d'une ligne d'inscriptions en calligraphie coufique. Ces inscriptions, en arabe, sont ainsi traduites :

Ligne A : « (Au nom de Dieu) le Clément, le Miséricordieux. Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, l'Unique, qui n'a pas d'associé. Muhammad est l'Envoyé de Dieu. 'Alî est l'ami de Dieu. Que Dieu les bénisse tous deux ainsi que les gens de leur Maison, les imâms purs,(...) »

Ligne B : « (...) l'imâm al-Musta'li billah, Prince des Croyants, que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur ses ancêtres purs, ses honorables descendants, épée de l'Islam, défenseur de (l'imâm), garant des juges des musulmans, guide des missionnaires des Croyants Abû-l-Qasim Shahanshâh al- Musta'li. Que Dieu forti e par lui la religion. »

À la lecture de ce texte on peut supposer qu'il s'agit d'un turban destiné à un haut dignitaire. Compte tenu de l'inscription arabe, il aurait été tissé sous le califat du 9^{ème} calife fatimide Al-Musta'li et 19^{ème} imam ismaélien «mustalien», entre 1094 et 1101, en Egypte.

Une autre hypothèse consiste à penser que « *ce tissu aurait été offert par l'ambassade du calife à un « croisé » en sachant que les croisés ont la plupart du temps eu d'excellentes relations avec des communautés shîtes* », ismaéliennes en particulier.

Quoi qu'il en soit, par un communiqué paru dans *La semaine religieuse* datée du 11 août 1934, Mgr Louis, évêque de Périgueux et Sarlat, supprime les ostensions prévues pour septembre 1934, dans l'attente des résultats de l'étude en cours. Le R.P. P.J. Francez, s.j., conclura que ce tissu a été tissé à Damiette au temps du calife Al-Mustali et que sa translation à Cadouin peut être datée de la première Croisade⁷.

Le 2 décembre 1935, le tissu est classé monument historique. Le Suaire restera exposé dans la basilique de Cadouin jusqu'en 1989.

De 1989 à 1990, à la demande de l'Inspection des Monuments Historiques, il est transféré dans la région parisienne pour être restauré : « *dégagements des fragments étrangers cousus et restauration entre deux feuilles transparentes de crêpeline de soie*⁸ »).

Tissu dont on entourait la tête du défunt – alors que le linceul concerne le corps – le suaire de Cadouin est un fin tissu de lin décoré à chacune de ses extrémités de deux bandes d'ornements - décor floral et écriture - et possédant ses lisières de tissage. Il mesurait 295 cm de longueur et 135 cm. de largeur, lors de cette restauration, sous l'autorité de l'Inspection des Monuments Historiques dans les ateliers de Vanves. Le rapport conclue : « *Le plus probable est que cette vaste étoffe transparente et légère ait été un turban. Tissu extrêmement rare de par ses dimensions et le fait qu'il soit en son entier, avec ses deux lisières et ses deux bandes décoratives à chaque extrémité*⁹ »

Et si, aux XVII^e et XVIII^e siècles à l'occasion de visites d'autorités ecclésiastiques, plusieurs relations avaient fait état de traces de sang et d'onguents mêlés, présents sur le tissu, il faut bien conclure aujourd'hui qu'il ne s'agissait que de traces de cire.

Faisant suite à sa restauration, pour son retour à Cadouin en 1990, le Conseil Général de la Dordogne avait prévu de faire réaliser un caisson autorégulé (filtration de l'air, régulation de la température et de l'hygrométrie). L'abandon de ce projet, conduisit la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine (DRAC) à retirer le Suaire de la basilique de Cadouin pour le confier au Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord (MAAP) à Périgueux, avant de le remettre à son propriétaire, le Diocèse de Périgueux et Sarlat.

En 2017, pour le millénaire de la fondation de l'abbaye de Cadouin, sous la surveillance de la DRAC, le Suaire a été exposé pendant quelques jours dans la basilique de Cadouin.

*

Combien d'objets peuvent s'enorgueillir ainsi d'avoir suscité, cristallisé et entretenu une dévotion et une ferveur populaires durant près de 800 ans en Aquitaine ? Le Suaire de Cadouin peut s'inscrire dans cette série, puisque la première mention de cette historique relique date de 1214.

Sourire aux lèvres, certains esprits chagrins évoqueront les temps reculés du Moyen Âge, les superstitions et les angoisses millénaristes persistantes dans les esprits des populations de pèlerins. On les renverra aux délires populaires lors de certaines réunions autour d'idoles de la chanson et de la musique en notre beau XXI^e siècle débutant, voire à la vente publique des reliques vestimentaires de ces mêmes idoles

Afin d'aborder sereinement la question d'un objet dévotionnel de l'ordre du Suaire de Cadouin, nous devons abandonner tout jugement qui se ferait dans

la ligne de l'héritage des Lumières et tenter de se situer dans l'état d'esprit des populations médiévales. Sortir de l'approche frontale rationaliste souvent réductrice car on ne peut nier ce que l'on ne peut expliquer.

Dans le respect des croyances de chacun, il n'en reste pas moins que, au-delà de la rareté de cet objet exceptionnel, le fait qu'il fut capable d'entretenir une telle ferveur populaire, déplaçant des foules pendant des siècles, participant ainsi à la vie des populations aquitaines, lui permet d'acquérir une place et une personnalité qui méritent au minimum l'attention des esprits curieux. Son importance est certainement plus dans ce qu'il représente que dans ce qu'il est.

Un important ouvrage en deux tomes, contenant la reproduction de toutes les pièces justificatives, a été édité en 2021. Son auteur évoque l'hypothèse d'une confusion entre la relique et le tissu chargé d'envelopper la relique. Au XIV^e siècle, « suite à la disparition du Linceul, le tissu d'origine musulmane de Cadouin aurait été identifié à tort comme le vrai Suaire...¹⁰ ».

Actuellement, un fac-similé du Suaire est exposé à l'entrée de l'abbaye de Cadouin ; réalisé sous l'autorité du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques au début des années 2000 par l'ENSISA¹¹ de Mulhouse, il a remplacé le suaire dont la fragilité ne permet plus l'exposition à la lumière, ni la présentation aux visiteurs de l'abbaye.

Dans le souci de remettre entre les mains des générations à venir cet objet précieux, qui comme nous l'avons montré, a, non sans péripétie, traversé les siècles, ce Suaire est conservé aujourd'hui à Périgueux dans les conditions muséales strictes (lumière, hygrométrie et température) requises par son caractère exceptionnel. Elles en assurent ainsi la pérennité de sa conservation.

Serge Laruë de Charlus

Responsable du Conservatoire Diocésain d'Art Sacré de Périgueux

Notes :

1. Bibliothèque Nationale Paris, Périgord, t. XXXVII, f° 58
2. Abbé C. Polydore, *Le voyage en Orient*, Imp. Cassard, Périgueux, 1895, 470 p.
3. Bibliothèque Nationale Paris, Périgord t. XXV, 76 et t. XXXVII, 70, 108, 165 et 204
4. B.N. Paris, ms. Périgord, t. XII, f° 291r-296v
5. Toulouse, A.M. GG 791/11
6. Pierre Dor, *Sur les traces du Linceul – Constantinople, Cadouin, Chambéry; Turin*, éd. Pays et Terroirs, Cholet, 2021, 768 p.

7. P.J. Francez, s.j., *Un pseudo-linceul du Christ*, 1 vol. in 8°, 60 p., Desclée de Brouwer, Paris 1935
8. Isabelle Bedat, « Compte Rendu diagnostic -Suaire de Cadouin », juin 2021, 10 p.
9. *Id.*
10. Pierre Dor, *Sur les traces du Linceul – Constantinople, Cadouin, Chambéry; Turin*, éd. Pays et Terroirs, Cholet, 2021, 768 p.
11. École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace

Bibliographie :

Archives Municipales, Toulouse, GG 791/11

Bibliothèque Nationale Paris, Périgord, t. XXXVII, f° 58

Bibliothèque Nationale Paris, Périgord t. XXV, 76 et t. XXXVII, 70, 108, 165 et 204

Isabelle Bedat, « Compte Rendu diagnostic -Suaire de Cadouin », juin 2021, 10 p.

Michel Carcenac, *Le roman du Suaire*, éd. du Hérisson, 2001, 248 p.

Brigitte et Gilles Delluc, « Le suaire de Cadouin et son frère : le voile de sainte Anne d'Apt », *Actes du Colloque de Cadouin*, 2000.

Pierre Dor, *Sur les traces du Linceul – Constantinople, Cadouin, Chambéry; Turin*, éd. Pays et Terroirs, Cholet, 2021, 768 p.

M. Fournier, « Dévotions à Toulouse au XV^e siècle autour du Saint-Suaire de Cadouin Toulouse », *Annales du Midi*, 2013, p. 291-308.

P.J. Francez, s.j., *Un pseudo-linceul du Christ*, 1 vol. in 8°, 60 p., Desclée de Brouwer, Paris 1935

Nicolas Guyard, *Les reliques du Christ – Une histoire du sacré en Occident*, éd. du Cerf, 2022, 310 p.

Abbé C. Polydore, *Le voyage en Orient*, Imp. Cassard, Périgueux, 1895, 470 p.

Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes – Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La découverte, « L'armillaire », 1991.

Jean Sigala, *Cadouin en Périgord*, Imp. Delmas Bordeaux, 1950, 174 p.
